



www.sfv-fsp.ch

Schweizerischer Fischerei-Verband SFV
Fédération Suisse de Pêche FSP
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca

Journal Suisse de la Pêche / Juillet-Août 2013

Journée de la pêche : exemples d'activités géniales prévues

La première Journée suisse de la pêche aura lieu le samedi 31 août 2013. Les fédérations et sociétés de pêche doivent organiser des opérations dans tous les cantons et régions. Parce qu'il n'est pas trop tard, voici quelques exemples d'activités géniales – qu'il est conseillé de reproduire ! Important : dans tous les cantons !

La Journée de la pêche s'adresse à la population, au grand public. « En tant que fédération nationale, nous ne voulons rien imposer, nous laissons aux fédérations cantonales et sociétés de pêche le soin d'organiser un événement en adéquation avec leur région », explique Charles Kull, responsable du projet. C'est vers lui que convergent tous les fils et il détient une vue d'ensemble de toutes les activités prévues. Peu avant le bouclage de l'édition, il dressait le bilan intermédiaire suivant : « Certains cantons sont très actifs et déjà en très bonne voie, d'autres en sont encore à la phase décisionnelle. » La Journée suisse de la pêche ne pourra être un succès que si tous les cantons, et si possible chaque région de ceux-ci, proposent des activités. Nous proposons quelques exemples – à titre



d'encouragement et de modèle à suivre.

Les Argoviens donnent l'exemple

L'exemple de l'Argovie, représentatif d'autres cantons, est exposé ici : la fédération cantonale argovienne et ses sociétés de pêche ont su voir le poten-

tiel du 31 août. Exemple – des activités sont à l'heure actuelle connues dans tout le canton :

- Le club de pêche de Villnachern organise un repas de poisson et des informations sur les poissons, les crustacés et les invertébrés.
- La société de pêche de Zurzach tiendra un stand

où elle montrera au public comment préparer le poisson et permettra aux jeunes de s'essayer à la pêche.

- La société de pêche de Brugg invite à des grillades de poisson et fournit des informations sur la pêche.

- La société de pêche de Kaisten et l'élevage piscicole de Laufenburg informent sur le biotope aquatique et invitent les jeunes à pêcher.

- La société de pêche sportive de Lenzburg invite elle aussi les jeunes à pêcher à Seon.

- L'élevage piscicole d'Aarau met l'accent sur trois points : informations sur la pêche, encouragement de la jeunesse, protection des eaux.

- La société de pêche de Döttingen invitera le public à une journée portes ou-

vertes avec barbecue et l'informer sur la pêche.

- La société de pêche sportive de Wohlen profite de l'occasion pour inaugurer le 400^e droit de pêche privé.

- La commune de Möriken-Wildegg organise une journée des zones alluviales.

Grisons, Bernois, Urnais, Genevois...

Les Grisons sont eux aussi très engagés. Des activités y ont déjà été définies par les sociétés de pêche locales à Davos, Schiers, Ilanz, Coire et Rheinwald, d'autres s'ajouteront.

Les Bernois ont également prévu des événements, tels qu'un grand repas de poisson à Bönigen avec les pêcheurs professionnels ou un chemin de découverte piscicole entre le Schwellenmätteli de Berne (secteur

réaménagé autour de l'écluse) et l'ancien élevage piscicole Eichholz.

L'exemple d'Uri ne manque pas non plus d'intérêt. La société de pêche uranaise ne se rend pas au bord de l'eau, mais au marché. Elle a prévu de tenir un stand sur les poissons et la nature au marché du samedi à Altdorf. Les Romands participent bien évidemment eux aussi à la Journée de la pêche. La fédération cantonale genevoise effectuera par exemple une opération de repeuplement.

Kurt Bischof

L'autocollant de la Journée de la pêche peut être commandé gratuitement auprès de la Fédération Suisse de Pêche, Case postale 261, 3000 Berne 22 info@sfv-fsp.ch téléphone 031 031 330 28

Débit résiduel : trop de cantons retardataires

La Fédération Suisse de Pêche FSP est atterrée de la négligence dont font preuve de nombreux cantons : à l'expiration du délai de transition de plus de 20 ans pour l'assainissement des débits résiduels, seuls 56 pour cent environ des centrales hydrauliques soumises à l'obligation d'assainir étaient conformes à la loi fin 2012 !

Pourquoi le débit résiduel est-il si important ? Il doit toujours couler suffisamment d'eau en aval des centrales hydrauliques. Sans débit résiduel suffisant, les poissons meurent et la biodiversité est détrui-

te. C'est pourquoi, dès 1975, la population suisse a clairement approuvé un article de la Constitution à ce sujet. En 1992, elle a confirmé sa position en approuvant une révision de la Loi sur la protection des

eaux comportant des dispositions concrètes sur les débits résiduels.

44 % des installations ne sont pas assainies !

Un délai de 15 ans a – généralement – été accordé

aux cantons pour réaliser les assainissements. En 2003, le Parlement a prolongé ce délai de cinq ans supplémentaires – là encore, très généreusement. Mais cette prolongation non plus n'a pas servi à grand-chose. 38 ans (!) après que le peuple en a donné mandat, quelque 400 installations sur les 900 nécessitant un assainissement, soit 44 pour cent, produisent toujours un débit résiduel insuffisant et enfreignent donc la loi.

Principaux coupables : VS, GR, ZH, VD, NE

La négligence la plus grossière est celle du canton du Valais, qui se fiche tout simplement de la législation de la Confédération : la quasi-totalité des quelque

200 installations soumises à l'obligation d'assainir présentait toujours des débits résiduels insuffisants fin 2012 ! Suivent ensuite au « registre des coupables » avec plus de 20 installations non assainies chacun : GR (55 installations non assainies), ZH (28), VD (21), sans compter que le canton de Neuchâtel se prend manifestement pour une « république libre ». Il refuse systématiquement et depuis des années de communiquer un quelconque renseignement à ce sujet. C'est à se demander s'il a quelque chose à cacher...

La Confédération doit désormais intervenir

« Nous ne sommes pas prêts à accepter cette né-

gligence, parce que des milliers de poissons et de micro-organismes en meurent chaque année », déclare le président central de la FSP, Roland Seiler. Il est politiquement hautement problématique que des cantons ne respectent pas la Constitution et les lois fédérales. La Fédération Suisse de Pêche attend désormais que le Conseil fédéral oblige les cantons à agir, comme il l'a laissé entendre en 2012 dans sa réponse à l'interpellation de la Conseillère nationale Yvonne Feri (PS, AG). La Confédération doit imposer des calendriers obligatoires aux cantons et vérifier leur respect.

Kurt Bischof

Il y a d'autres moyens

Les organisations de pêche et les cantons ou les exploitants de centrales ne s'affrontent pas partout au sujet de

l'assainissement des débits résiduels. Trois bons exemples :

- Canton d'Uri : le canton d'Uri fait figure « d'élève modèle » parmi les cantons de montagne. Pendant le délai légal, l'administration a trouvé des solutions amiables avec l'ensemble des exploitants de centrales ou ordonné les assainissements nécessaires. L'Elektrizitätswerk Ursern

s'étant opposé au décret concernant l'Oberalpreuss, cette affaire restait en suspens fin 2012.

- Oberhasli (BE) : sous la houlette de l'Office cantonal des eaux et des déchets OED, un comité formé de représentants de la Fédération cantonale bernoise de la pêche FCBP et d'autres organisations intéressées a élaboré avec la société Oberhasli KWO un plan de protection et d'exploitation détaillé, qui comporte, en plus des assainissements des débits résiduels, également des mesures d'optimisation du

régime de charriage et de la circulation des poissons ainsi que de soutien de la faune piscicole.

- Hinterrhein (GR) : dans le cadre d'un processus participatif avec des essais de dotation, des études écologiques, des inspections et des discussions, la fédération cantonale des Grisons KVVGR et d'autres organisations intéressées ont déterminé avec la société Kraftwerken Hinterrhein les débits résiduels nécessaires pour ses installations et les ont fixés d'un commun accord.

Fédération Suisse de Pêche : lutte acharnée et nombreux succès

Les cours d'eau sous pression : les paysans malmènent la protection des eaux, les petites centrales hydrauliques menacent les cours d'eau, les cantons négligent l'assainissement des débits résiduels, les oiseaux attaquent par les airs : tels sont les sujets traités, avec un certain succès, par la Fédération Suisse de Pêche comme le montre un coup d'œil au rapport annuel 2012.

2012 a été une année de lutte acharnée pour la Fédération Suisse de Pêche. Et cet engagement était hautement nécessaire – en ce qui concerne par exemple les directives en matière de débit résiduel.

Laisser-aller mis à jour

La loi impose un débit résiduel suffisant en aval des captages sur les cours d'eau. Les éventuels assainissements nécessaires auraient dû être achevés fin 2012. La réalité est cependant bien différente : selon les statistiques de fin 2011, les cantons n'ont assaini que 37 pour cent des captages tombant sous le coup de la loi et ce, malgré un délai de transition de 20 ans. La Fédération de pêche a publié ces faits très contestables du point de vue de la politique de la Confédération dans une prise de position et les a révélés lors d'une conférence de presse en octobre 2012. La Confédération a été instamment priée d'accentuer la pression sur les cantons retardataires.

Espoir pour les ruisseaux intacts

La FSP suit avec attention la politique énergétique de la Confédération. Avec la

rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), la construction de microcentrales hydroélectriques devient une affaire : des cours d'eau jusqu'ici intacts doivent succomber au profit de l'énergie hydraulique. La FSP s'est battue contre cette évolution au travers d'une pétition. Ses revendications ont été discutées une première fois au Palais fédéral en 2012. Malheureusement, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États a demandé à ce qu'il ne soit pas donné de suite à la pétition. Elle a fait savoir qu'elle comptait revenir sur les demandes individuelles lors de la révision imminente de la RPC.

Compromis en danger

La Fédération Suisse de Pêche s'est également battue pour la revitalisation des cours d'eau en 2012. Dans son rapport annuel, le président central Roland Seiler se montre atterré que l'Union suisse des paysans se soit opposée au compromis trouvé (renaturation dans un premier temps de 4000 km de cours d'eau seulement au lieu de 15 000, mais exclusion dès maintenant de la totalité de

l'espace réservé au cours d'eau nécessaire). A la suite de cela, une motion visant à imposer une modification de la législation sur la protection des eaux a été adoptée à une courte majorité au Conseil national. La FSP espère que le Conseil des États sera, lui au moins, fidèle au compromis de l'époque.

Bon score auprès du public

L'un des poissons suisses les plus colorés a été élu poisson de l'année 2012 : l'omble chevalier. Il a fait une grande apparition lors de la foire de Zoug. Un symposium dans le val Poschiavo et un livre de recettes de poisson édité par la FSP ont rencontré un large écho. La présence de la FSP à l'exposition Pêche Chasse Tir a également suscité un fort attrait. Une fois de plus, le plus grand aquarium d'Europe a fait un tabac. L'assemblée des délégués animée de 2012 à Bergün a entre autres vu la fédération cantonale valaisanne de pêche sportive rejoindre la FSP.

Bureau directeur très sollicité

En plus des sept réunions du bureau directeur au

complet en présence de l'administrateur Philipp Slicher à titre de conseiller, de nombreuses réunions de comités et teams de compétences ont eu lieu. Les

contacts avec les fédérations cantonales et les organisations amies ont également été entretenus.

Kurt Bischof

Rapport annuel complet à l'adresse :

www.sfv-fsp.ch/en/archives/downloads/rapports-annuels.html

Bonnes nouvelles pour les pêcheurs et les poissons

Les tribunaux ont tranché différents litiges en faveur de la FSP au cours de l'année 2012.

La décision du Tribunal fédéral est celle qui a le plus retenu l'attention. Elle a confirmé la position de la Fédération de pêche qui jugeait le débit résiduel ordonné par le gouvernement des Grisons pour la société Misoxer Kraftwerke trop faible et écologiquement insuffisant. Un point de vue défendu par la Fédération Suisse de Pêche avec la fédération

cantonale des Grisons et d'autres organisations depuis des années.

Dans le canton d'Argovie, le Conseil d'État ne voulait pas accepter les nouvelles directives concernant la renaturation des cours d'eau. Il a rendu un règlement d'exécution contraire au droit de la Confédération.

Le Tribunal administratif s'est prononcé en faveur d'un recours déposé par la fédération cantonale d'Argovie et soutenu par la FSP et a rappelé le gou-

vernement argovien à l'ordre.

En raison de la situation précaire du Doubs au regard des éclusées, la FSP a par ailleurs déposé conjointement au WWF et à Pro Natura une plainte auprès du Comité permanent de la Convention de Berne rattaché au Parlement Européen. La pression internationale doit contribuer à ce que des actions concrètes succèdent enfin aux nombreuses études sur le Doubs.